

Compte rendu du Conseil Municipal Public du 25 Février 2011

Présents : M. Jean Claude CROZE, Mme Evelyne SIMON, Mme Florence DUNOYER, M. Stéphane TRONCY, M. David ROULAND, M. Jean Michel FLAN, M. Emmanuel BAYET, Mme Christiane ANASTASI CLERC, Mme Agnès GOUTTE, M. Philippe VARON, Mme Claudine GILQUIN, M. Alexis BOLLARD, Mme Catherine CHOUVET, M. Jean Marc BORNAND.

Excusés : M. Yves MASSARD COMBE a donné pouvoir à M. Stéphane TRONCY ; M. Jean Pierre ROSIQUE a donné pouvoir à M. Jean-Claude CROZE ; M. François HERVE a donné pouvoir à Mme Evelyne SIMON, Mme Marthe MASSONNAT a donné pouvoir à M. Jean Marc BORNAND, M. BERNARDINI.

M. Jean-Claude CROZE ouvre la séance du Conseil Municipal à 19 h 00 en désignant 2 secrétaires de séance : Mme Claudine GILQUIN et M. Emmanuel BAYET. M. le Maire présente l'ordre du jour. Il précise 2 modifications apportées au programme de ce Conseil Municipal. Ainsi la procédure du chemin des Gargues est ajournée et reportée, l'ASL devant avoir d'autres informations sur la procédure le 8 mars prochain. De même l'avenant pour la maîtrise d'œuvre du carrefour de la Renarde est également reporté.

1. Projet du sentier au Fil de l'eau (CALB) : avis du Conseil Municipal

M. Jean-Claude CROZE, Maire, présente le dossier aux Conseillers Municipaux qui ont reçu tous les documents correspondants. Il est demandé à chacun d'apporter un avis favorable ou défavorable à ce projet. Il donne la parole à M. Jean-Michel FLAN, Adjoint à l'urbanisme, au tourisme et à l'environnement, qui présente une synthèse du comité de pilotage du 6 janvier 2011 faisant suite à la réunion de juin 2010. L'idée étant de faire du « fil de l'eau » un produit éco touristique de référence en Savoie, en terme d'aménagement, de découverte et d'approche pédagogique. Le projet consiste à réaliser un sentier de promenade tout en protégeant la faune, et en cherchant à diminuer l'impact de la voie ferrée et du ski nautique. Le projet a également un caractère pédagogique mais aussi saisonnier puisque le sentier pourra être fermé selon la période de l'année. Le sentier est large au départ d'Aix puis s'avère plus intimiste en rejoignant la commune. La mise en œuvre de la procédure se base sur une tranche ferme de 207 188 € avec des options valorisées à 182 865 € située à Aix-les-Bains (réalisation printemps 2011). La tranche conditionnelle permet de rejoindre Brison St Innocent. Cette dernière phase sera soumise à enquête publique, le montant estimatif des travaux est de 422 943 €. Une étude est projetée en 2011 pour une réalisation en 2012.

M. Jean-Michel FLAN appelle la vigilance de chacun sur les périodes de fermetures et les conditions de celles-ci, les moyens de circulation autorisés... Il rappelle que dans le cadre du PADD, le concept village jardin fait la part belle aux cheminements piétonniers. En ce sens, le projet au fil de l'eau s'ancre dans cette réflexion.

M. le Maire précise la question avec les différentes problématiques déjà abordées : la présence acceptée ou non des chiens en laisse, les périodes de fermeture, la proximité du stade nautique, l'accès possible ou non des vélos,....

Il rappelle que ce dossier a fait couler déjà beaucoup d'encre. L'important étant que des membres du conseil participent au projet et réunions du comité de pilotage sur la partie du projet située sur notre commune.

Le projet est mis au débat. L'arrivée sur le restaurant reste à contrôler. Pour Evelyne SIMON les chiens devraient être autorisés tenus en laisse, le principe d'accès à la nature étant mis en valeur cela semblerait incohérent qu'il en soit autrement. M. le Maire propose de mettre au vote le projet sans réserve.

Avis favorable à l'unanimité du Conseil Municipal pour le projet « au fil de l'eau », sans réserve.

2. Procédure chemin des Gargues : mission du notaire pour terminer la procédure préfectorale initiée.

M. Jean-Claude CROZE, Maire, explique aux Conseillers Municipaux que suite à une réunion en Mairie avec l'association ASL du chemin des Gargues : ce point est retiré de l'ordre du jour et sera présenté ultérieurement au Conseil Municipal.

3. Convention ACEJ : Chantier Jeunesse

M. David ROULAND, Adjoint à la vie associative et référent auprès de l'Association Cantonale Enfance Jeunesse, présente aux Conseillers Municipaux une proposition de convention pour un chantier jeunesse qui se déroulerait sur la commune au printemps prochain (4 à 5 ½ journées sur Mars et Avril).

Le principe du chantier jeunesse est de permettre à des jeunes adolescents membres de l'ACEJ de financer un projet de voyage ou autre par la réalisation de travaux sur la commune. En l'occurrence, il s'agit de 4 jeunes de la commune de 14 ans qui envisagent un voyage en Allemagne. Le budget global est de l'ordre de 1200 à 1300 € en partie financé par une tombola et par le chantier jeunesse. Ce dernier sera encadré par un animateur de l'ACEJ, un référent, un élu et un employé technique. Les travaux consistent à repeindre les différents portails du cimetière, l'entrée de la salle polyvalente côté parking notamment. La commune verse 500 € sous forme de subvention à l'ACEJ à laquelle s'ajoute diverses fournitures pour environ 150 €.

Accord à l'unanimité du Conseil Municipal pour autoriser le Maire à signer la convention et inscrire les crédits nécessaires au budget 2011.

4. Avenant Marché de Maîtrise d'œuvre carrefour de la Renarde

M. Stéphane TRONCY, Adjoint aux Travaux, précise que ce point à l'ordre du jour est ajourné. Un rendez vous avec le maître d'œuvre sera organisé prochainement.

5. Attribution du Marché Public Travaux carrefour de la Renarde

M. Stéphane TRONCY, Adjoint aux travaux, présente aux Conseillers Municipaux, l'analyse des offres suite à la commission d'ouverture des plis. Il propose de retenir, suite au marché public passé selon une procédure adaptée, pour les travaux d'aménagement sécuritaire en agglomération sur voie départementale au niveau du Carrefour de la Renarde les entreprises suivantes :

- Le groupement GUINTOLI / CARRET VETTIER pour le lot 1 (VRD - Aménagement) pour un montant de 434 332.50 € H.T.

- Le Groupement GUINTOLI/CARRET VETTIER pour le lot 2 (Eclairage public – Réseaux électriques) pour un montant de 92 921.25 € H.T.

Accord à l'unanimité du Conseil Municipal autorisant le Maire à signer les pièces du marché public présentes et à venir avec les entreprises citées ci-dessus.

6. Attribution du Marché Public Travaux eau pluviale chemin de Pompierre

M. Stéphane TRONCY, Adjoint aux travaux, présente aux Conseillers Municipaux, l'analyse des offres suite à la commission d'ouverture des plis. Il propose de retenir, suite au marché public passé selon une procédure adaptée, pour la création d'un réseau d'eaux pluviales et bassins de rétention au lieudit Pompierre, les entreprises suivantes :

- La SARL CARREY pour le lot 1 (Terrassements) pour un montant de 18 415.00 € H.T.

- l'entreprise MUTTONI pour le lot 2 (VRD) pour un montant de 62 070.50 € H.T.

Accord à l'unanimité du Conseil Municipal autorisant le Maire à signer les pièces du marché public présentes et à venir avec les entreprises citées ci-dessus.

7. Marché de Maîtrise d'œuvre chemin des Gros/Chemin de Chérin

M. Stéphane TRONCY, Adjoint aux travaux, informe les Conseillers Municipaux de l'annonce faite par ERDF d'enlever la ligne HTA depuis la Renarde jusqu'à Grésine à leur frais. Pour que cela devienne possible il incombe à la commune de relier l'actuel poste transformateur situé chemin des Gros au futur poste au niveau du chemin de Chérin. Il convient pour cela d'enfouir les réseaux secs (HTA, EDF basse tension, France Telecom et Eclairage public) et reprendre les réseaux humides (eau potable et eaux pluviales) sur le secteur considéré. M. Jean Claude CROZE, Maire, rappelle qu'au niveau du schéma directeur d'eau potable ce secteur est prioritaire pour le remplacement des canalisations. Alexis BOLLARD souligne que l'enrobée est également à reprendre. Il s'agit donc là d'une bonne opportunité pour la commune. Accord à l'unanimité pour autoriser le Maire à lancer un marché public à procédure adaptée de maîtrise d'œuvre pour les travaux cités ci-dessus.

8. Marché de Maîtrise d'œuvre Boulevard Gaston Mollex

M. Stéphane TRONCY présente le projet d'enfouissement des réseaux sur une partie du boulevard Gaston Mollex allant de la base de loisirs au chemin du Biollay. Il s'agit de reprendre la conduite d'eau potable ainsi que d'enfouir les réseaux secs (France Telecom, EDF basse tension et éclairage public). Le montant des travaux pour cette tranche s'élève à 400 000 € environ (le chiffrage est en cours de précision). Les travaux sont projetés pour 2012 en amont des aménagements de sécurité réalisés par le Conseil Général. Accord à l'unanimité du Conseil Municipal pour autoriser le Maire à lancer un marché public à procédure adaptée de maîtrise d'œuvre pour les travaux cités ci-dessus.

9. Convention de partenariat SCI KITA

M. Jean-Claude CROZE, Maire, présente aux Conseillers Municipaux le projet de convention de partenariat avec la SCI KITA. Il s'agit d'une convention de partenariat encadrant le versement d'une participation de 60 000 € correspondant à des travaux sur voirie communale et départementale que la commune réalisera en contrepartie.

Après avoir pris connaissance du projet de convention, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, autorise Monsieur le Maire à signer ladite convention.

10. Indemnités des élus

M. Jean-Claude CROZE, Maire, précise que suite à l'élection du Maire et des Adjointes du 18 février 2011, il est proposé au Conseil Municipal de procéder au vote de la répartition suivante des indemnités :

- pour le Maire : 43 % de l'IB 1015 ;
- pour les Adjointes : 16,5 % de l'IB 1015.

M. le Maire met au vote. Accord à la majorité du Conseil Municipal avec une abstention.

11. Délégation du Conseil Municipal à M. le Maire (article L2122-22 du CGCT)

M. le Maire présente le projet de délibération au Conseil Municipal et donne lecture du contenu suivant : il ne demande pas de délégation pour les alinéas 1 à 3. Il demande délégation pour les articles 4 à 22 inclus. M. Jean Marc BORNAND demande de précision par rapport à l'absence de condition de montant en matière de droit de préemption. M. le Maire rappelle qu'il s'agit d'une question de confiance et précise qu'il informera le Conseil Municipal en cas de préemption d'un bien. Il s'agit d'une facilité de procédure les délais étant souvent court pour user du droit de préemption. Accord à l'unanimité du Conseil Municipal pour procéder aux délégations telles que définies ci-dessus dans le texte présenté par M. le Maire.

12. Redevance GDF pour 2009/2010/2011

M. Jean-Claude CROZE, Maire, présente au Conseil Municipal la demande de GDF d'émettre un titre de recette correspondant aux redevances d'occupation du domaine public pour les années 2009 : 462, 50 €, 2010 : 462,62 €, 2011 : 470, 95€.

Accord à l'unanimité du Conseil Municipal pour percevoir ces redevances.

13. Adhésion ASADAC

M. M. Jean-Claude CROZE, Maire, rappelle aux Conseillers Municipaux que les élus et les services administratifs travaillent régulièrement avec les services de l'ASADAC. Il rappelle les missions de l'ASADAC et précise le montant de la cotisation 2011, à savoir : 156,13 €.

Accord à l'unanimité du Conseil Municipal pour renouveler l'adhésion de la commune à l'ASADAC pour 2011..

14. Adhésion CAUE

M. Jean-Claude CROZE, Maire, propose au Conseil Municipal de renouveler l'adhésion du Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et d'Environnement pour 2011. Le coût de l'adhésion est de 219 € pour la commune et offre la possibilité de bénéficier de 3 jours d'assistance gratuite.

Après discussion, accord à la majorité des membres présents et représentés du Conseil Municipal, avec une abstention et 3 votes contre.

15. Demande de Subvention Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux

M. le Maire présente le dossier rappelle que la DGE n'existe plus, il nous faut donc déposer à nouveau notre dossier qui porte à la fois sur la tranche ferme et sur la tranche conditionnelle pour un montant global de 592 000 €. Il précise que le taux de prise en charge envisagé pour la commune est de l'ordre de 40 %. Accord à l'unanimité du Conseil Municipal pour demander la subvention la plus importante possible.

M. le Maire clos l'ordre du jour à 20 h 20.

INFORMATIONS et EXPRESSION LIBRE DES CONCITOYENS

Mr le Maire communique diverses informations :

- problème des micro-coupures France Telecom sur le hameau de Brison : un courrier du Maire va être distribué demain aux Brisolains
- réunion à la gendarmerie : M. le Maire a insisté sur les problèmes de vitesse sur le boulevard Gaston Mollex ; la question des vols (dont le nombre a doublé en 2 ans sur le bassin aixois), les questions d'incivilité.... notamment à l'approche de la saison estivale. Une rencontre aura lieu prochainement en Mairie avec le lieutenant PECCEU.
- Dans le cadre des élections cantonales sur le canton Aix Nord les 20 et 27 mars 2011 : 6 candidats se présentent.
- Actions cinéma-partage et repas-partage, sortie théâtre et bibliothèque à domicile : Mme Evelyne SIMON précise qu'il y a un fort succès de ce programme auprès des personnes de plus de 60 ans dont certaines ont pu l'occasion de sortir. Elle fait un appel au bénévolat pour accompagner cette démarche.

M. le Maire donne la parole au public.

M. VERDET s'inquiète de la sortie du projet domaine de Pompierre. La sortie va se faire par moitié sur le chemin de Pompierre et sur le chemin de la Grotte des Fées. Il estime la sortie du chemin de Pompierre sur la RD 48 dangereuse : Réponse MM CROZE et TRONCY, accord du TDL, gestionnaire des routes départementales, et aménagement d'une zone 30.

Mme Nicole CURTELIN demande pourquoi lors de nouvelles constructions on ne prend pas plus en compte la sécurité et l'impact de la circulation sur les voiries communales. M. le Maire précise que les outils actuels sont limités mais la procédure de PLU en cours permettra de donner davantage de moyens à la commune pour mieux prendre en compte cette problématique.